

# Islam : la note qui pourrait inspirer Macron

Hakim El Karoui propose à l'Élysée une régulation du culte musulman par le biais de son financement

Organiser le culte musulman par la régulation des flux financiers qu'il génère et non pas en recherchant une représentativité, hors d'atteinte, des institutions culturelles. Tel est l'un des schémas sur lesquels travaille l'Élysée pour préparer le discours promis par Emmanuel Macron concernant l'islam de France. Initialement annoncé pour le premier semestre, il a été repoussé à l'automne compte tenu de la complexité des paramètres en jeu.

Dans une note de vingt pages présentée fin mars, l'une des personnalités au cœur de cette élaboration, Hakim El Karoui, auteur en 2016 d'un rapport sur les musulmans pour l'Institut Montaigne et qui a l'oreille du président, lui propose un modèle dont l'institution pivot serait une Association musulmane pour l'islam de France (AMIF). Composée et dirigée par des Français de confession musulmane, revendiquant une « neutralité » face aux différents acteurs, elle serait chargée de collecter suffisamment de fonds pour pouvoir financer le salaire et la formation des imams, la construction et l'entretien des lieux de culte, un travail théologique et des actions de lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme.

Les institutions actuelles, censées être représentatives des musulmans, ne fonctionnent pas pour au moins deux raisons, explique l'auteur de la note. D'une part, la France a laissé les États d'origine des familles musulmanes (essentiellement Algérie, Maroc et Turquie), rivaux, « importer » leurs problèmes et priver le Conseil français du culte musulman (CFCM) de toute capacité d'action. D'autre part, des conflits d'intérêts entravent ces institutions, beaucoup de leurs membres étant impliqués dans le « muslim business », à savoir le marché du halal, l'organisation du pèlerinage à la Mecque et le recueil des dons, ce qui ne les dispose pas à accepter une régulation. Hakim El Karoui, qui n'est pas à l'origine de la divulgation de cette note que *Le Monde* s'est procurée, a cependant accepté de nous répondre. Il résume : « *Beaucoup d'argent circule et il est possible d'organiser son emploi.* »

## « Assainir le système »

L'idée principale de ce document est de faire transiter par l'AMIF l'essentiel des sommes générées par la pratique religieuse, mis à part les dons directs aux associations locales. Le document dresse le constat qu'aujourd'hui, les circuits financiers de l'islam sont peu traçables et opaques aux fidèles, tout cela pour un service peu satisfaisant, que ce soit en ma-

tière de halal, de pèlerinage ou de construction de mosquées.

Pour obtenir la confiance des pratiquants, l'AMIF devrait faire preuve d'une « transparence totale », de « professionnalisme » et d'« indépendance » dans sa gestion, affirme le texte. Elle devrait aussi permettre d'améliorer le « service » rendu. « *Aujourd'hui, commente Hakim El Karoui, les fidèles savent que de l'argent est détourné. Il faut assainir le système et mobiliser les musulmans silencieux, car c'est la dynamique de leur intégration qui est mise en cause par la situation actuelle.* »

La ressource la plus importante (60 millions d'euros d'ici à cinq ans) proviendrait d'une redevance sur le halal qui pourrait se monter à 30 centimes d'euro par kilo de viande (elle est de 8 centimes actuellement). Elle serait la contrepartie du rôle de « certificateur des certificateurs » que jouerait l'AMIF. Celle-ci accorderait aux mosquées qui délivrent des cartes d'abattage et aux entreprises de certification un visa qui, progressivement, aurait vocation à s'imposer, par son sérieux, aux yeux des consommateurs comme des principaux acteurs de la filière.

## L'Association musulmane pour l'islam de France financerait des institutions tierces qui formeraient des imams

Le principe serait le même pour les agences de voyages qui organisent le pèlerinage. « *Le Hadj coûte 1000 euros de plus en France qu'en Allemagne, relève Hakim El Karoui. Les prix ont augmenté de 30 % à 40 % en cinq ans, sous l'effet d'une cartellisation, et le service s'est dégradé.* » Selon ce plan, seuls les voyageurs certifiés par l'AMIF auraient accès aux visas accordés chaque année pour l'Arabie saoudite. Cet arrangement suppose évidemment qu'en France, l'État soit partie prenante dans une négociation avec Riyad sur le sujet. Le document estime que ce service pourrait rapporter 13 millions d'euros annuels à l'AMIF.

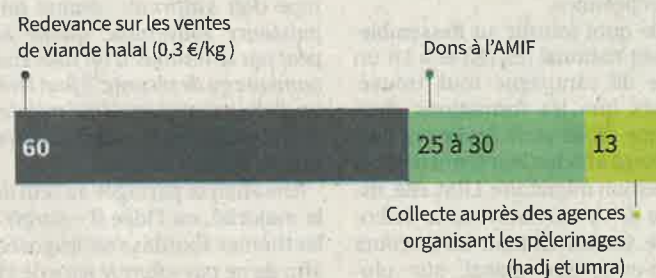
Enfin, l'association pourrait recevoir des dons directs, défiscalisés à hauteur de 75 %. Le potentiel est évalué à 25 ou 30 millions d'euros. Aujourd'hui, ils sont presque essentiellement faits en liquide aux associations qui gèrent les mosquées. L'AMIF pourrait en outre recevoir des financements de pays étrangers, à charge pour elle de les redistribuer entièrement. Après une montée en puissance, les ressources totales pourraient atteindre plus de 100 millions d'euros.

Ces sommes seraient largement suffisantes pour salarier les imams (50 millions d'euros par an à terme), actuellement très mal ou pas rémunérés. Ainsi dotée d'une perspective professionnelle, la carrière pourrait attirer des candidats aujourd'hui rebutés par des conditions difficiles. Cela éviterait de recourir à des personnes détachées d'autres pays.

L'AMIF financerait des institutions tierces qui se chargeraient de leur formation. Ce schéma n'est pas exclusif du projet annoncé dans *Le Monde* le 4 juin par l'aumônier militaire en chef du culte musulman, Abdelkader Arbi. Il veut créer un séminaire

## 100 millions d'euros de recettes potentielles annuelles

MONTANTS ANNUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COLLECTÉS PAR L'ASSOCIATION MUSULMANE POUR L'ISLAM DE FRANCE (AMIF), EN MILLIONS D'EUROS



SOURCE : NOTE SUR L'ASSOCIATION MUSULMANE POUR L'ISLAM DE FRANCE

pour former les aumôniers militaires en trois ans. Ce centre pourrait à terme élargir sa fonction et former les aumôniers des prisons et ceux des hôpitaux. Enfin, 20 millions d'euros seraient consacrés au financement de la construction et de la rénovation des mosquées, et autant à la communication et aux réseaux sociaux, aujourd'hui dominés par des courants plus fondamentalistes.

## « Mouvement d'émancipation »

L'équipe exécutive de l'association compterait cinq salariés. Son conseil d'administration serait composé de « figures exemplaires, sans conflits d'intérêts » répartis en plusieurs collèges (gestionnaires de mosquées et aumôniers, entrepreneurs, spécialistes du halal et du pèlerinage, imams, acteurs associatifs). Les représentants du CFCM y seraient minoritaires. La note cite des noms à titre indicatif. Parmi eux figurent Tareq Oubrou, recteur de la mosquée de Bordeaux, Mohamed Bajrafil, imam à Ivry (Val-de-Marne) et Azzedine Gaci, recteur de la mosquée de Villeurbanne, dans le Rhône (collège religieux), Sadek Beloucif, chef du service réanimation de l'hôpital Avicenne à Bobigny, Abderrahmane Azzouzi, chef de service d'urologie au CHU d'Angers, ou l'islamologue Rachid Benzine (collège société civile). « *Ne pas exclure des personnalités proches de l'UOIF [Union des organisations islamiques de France] du dispositif pour s'adresser à tous* », précise la note.

La création de l'AMIF devrait constituer « un grand mouvement d'émancipation » du culte musulman par rapport à « la tutelle de l'État », par comparaison à la situation actuelle, commente Hakim El Karoui. En revanche, l'engagement de l'État est nécessaire pour la phase initiale de lancement de la réforme.

« *L'État est partie prenante. A un moment, il fait un geste politique en attestant que ce projet est viable et qu'il y croit. Le discours du politique doit faire sentir aux musulmans qu'ils font partie de la communauté nationale et que l'on a besoin d'eux. Je rêve d'un "discours des Bernardins" d'Emmanuel Macron en direction des musulmans* », ajoute-t-il, par référence au discours prononcé par le chef de l'État à l'intention des catholiques, le 9 avril.

En contrepartie de ce « partenariat » avec l'État, l'AMIF aurait une « charte politique claire et républicaine » passant par l'« acceptation pleine et entière de la liberté de culte (...) de changer de culte ou de ne pas croire », le « respect de la laïcité », de l'« égalité hommes-femmes » et la « défense de la place des musulmans dans la citoyenneté française ». Selon la note, l'AMIF se positionnerait « comme défenseur des intérêts des fidèles », permettrait « d'impliquer les Français de confession musulmane dans la gestion de leur culte » et de mettre des « ressources pérennes au service de la lutte contre le fondamentalisme religieux ». ■

CÉCILE CHAMBRAUD



Emmanuel Macron avec les représentants du Conseil français du culte musulman, à Paris, en juin 2017. BENJAMIN CREMEL/AFP

## Consultation à tous les étages sur les aspirations des musulmans

QUE SOUHAITENT les musulmans s'agissant de l'organisation de leur culte ? Tandis que l'Élysée prépare les axes d'action que retiendra Emmanuel Macron, plusieurs initiatives visant à demander leur avis aux principaux intéressés sont annoncées ou en cours. En mai, Ahmet Ogras, le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), l'institution chargée de représenter ce culte auprès des pouvoirs publics, avait le premier dit vouloir une telle consultation.

Les dirigeants du CFCM sont face à un calendrier serré. Au printemps 2019, leur mandat arrive à échéance, et de nouvelles élections doivent être organisées. Mais chacun est conscient que l'institution est à bout de souffle et qu'elle ne survivra que si elle réforme son mode d'organisation. D'où l'idée lancée par M. Ogras de cette consultation, qui semble cependant au point mort. Le CFCM souffre d'un manque structurel de moyens et de la rivalité entre les fédérations de mosquées qui y participent.

La seconde consultation a été entreprise par des militants associatifs à l'initiative de Marwan Muhammad, l'ancien directeur exécutif du Collectif contre l'islamophobie en France. Les musulmans qui le souhaitaient ont pu répondre en ligne à une série de questions plus ou moins ouvertes sur leurs attentes et sur ce qu'ils pensaient de la situation actuelle. Ce questionnaire a été doublé par des réunions dans les mosquées pendant le mois de ramadan. Un comité doit faire cet été la synthèse des propositions et présenter, début septembre, des propositions. « *Le hadj [pèlerinage], le halal, le fonctionnement des mosquées, la collecte transparente des dons et la traçabilité de l'argent* » devraient figurer au menu, indique son promoteur.

## Les limites de la loi de 1905

La dernière initiative, enfin, vient des pouvoirs publics. Comme il l'avait annoncé, le 12 juin, devant les dirigeants du CFCM, le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, a

demandé à chaque préfet d'organiser d'ici à la mi-septembre, dans leur département, une consultation « des représentants du culte musulman (...) pour mieux organiser l'islam dans le cadre de nos institutions républicaines ».

Les sujets énumérés dans sa circulaire (gouvernance des lieux de culte, financement et formation du personnel culturel...) n'ont rien de neuf. Ils avaient été abordés par les « instances de dialogue » organisées au niveau national Place Beauvau par Bernard Cazeneuve, en 2015 et 2016. A l'époque, déjà, il était question de faire émerger des acteurs nouveaux et des initiatives originales – ce que M. Collomb demande cette fois encore aux préfets. Mais ce travail avait fini par buter sur la même aporie : comment amener les acteurs de l'islam à un financement transparent et efficace sans que l'État outre passe les limites de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'État ? ■

CÉ. C.